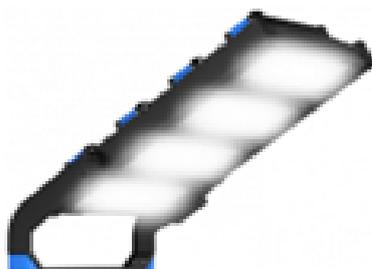


CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POUR UNE UTILISATION ECONOMIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS COMMUNAUX

(À l'attention des usagers et des personnels d'entretien des équipements)



**Portes, baies et ouvrants
correctement fermés**



**Eclairage en mode
"entraînement" sauf pour les
compétitions officielles**

**Durées d'allumage réduites
au strict nécessaire**



**Usage raisonné
de l'eau chaude
sanitaire**

Les économies d'énergie dans les équipements sportifs, tout le monde y participe !

Démarrage du chauffage dans les gymnases à partir du 7 novembre 2022



**Extinction
des lumières inutiles
(locaux de rangement non
utilisés, éclairages en fin
de séance...)**



**Tenue de sport adaptée
aux conditions météo et
de température.
Echauffement prolongé
avant l'effort**



**Signalement des
éventuels
dysfonctionnements**